

Département

DÉBAT PUBLIC SUR LE PROJET «CALAIS PORT 2015» LE POINT DE VUE DES COMMUNISTES BOULONNAIS

DANS nos précédentes éditions, nous avons rendu compte du débat sur ce projet important pour la Façade maritime du Littoral et des questions (toujours sans réponse !) posées par le conseiller régional PCF, Claude Vanzavelberg. Nous publions ce jour l'intervention de Charles Fontaine à la réunion du jeudi 22 octobre à Nausicaa, au nom des communistes du Boulonnais.

«Je voudrais tout d'abord remercier les organisateurs de cette assemblée qui ont mis à l'ordre du jour le projet initié par la CCI de Calais intitulé «Calais port 2015». Cette assemblée permettra, je le souhaite, aux Boulonnais de s'exprimer sur un projet qui, s'il était mis en place, aurait des répercussions très importantes sur le devenir économique de notre boulonnais en général et notre activité portuaire en particulier. En y regardant de plus près, qu'est-ce que ce projet Calais 2015 ? Ce n'est ni plus ni moins le doublement de la capacité d'accostage des navires transmanches avec 14 passerelles du débarquement répertoriées sur les plans et une emprise importante sur la mer. En fait, des travaux pharaoniques qui sont estimés pour l'instant à 400 millions d'euros, mais qui au final appro-

cheront très certainement les 650 millions d'euros.

Alors bien sûr, on nous dit qu'il faut aller vite car Douvres est en train de se rénover et qu'il sera prêt pour 2013. Mais pour ce que j'en sais aujourd'hui, le trafic portuaire de Douvres n'irrigue pas seulement le port de Calais, il dessert aussi le port de Dunkerque par l'intermédiaire de son terminal de L'oon Plage et il dessert aussi Boulogne avec L.D. Lines.

Vrai ou faux problème ?

C'est un faux problème de laisser croire que Calais doit s'agrandir sur la mer parce que Douvres devrait être prêt pour 2013, ce qui n'est pas encore prouvé compte tenu de la conjoncture actuelle.

Le projet Calais port 2015 est une hérésie en matière d'aménagement du territoire et je m'explique : pourquoi doubler la capacité d'un port quand à côté d'autres infrastructures sont sous-utilisées, comme par exemple le tunnel sous la Manche, qui aujourd'hui n'est qu'à un peu plus de 50% de sa capacité de transport.

Le port de Dunkerque, qui a énormément de quais sous utilisés, et Boulogne qui a vocation aujourd'hui à retrouver une activité

transmanche digne d'un grand port, si on lui en donne les moyens, bien entendu.

Le trafic transmanche aujourd'hui est en crise, la société Seafrance va mal, elle réduit aujourd'hui sa capacité de transport sur le détroit avec un plan de licenciement important. La France comme la Grande Bretagne connaît une période de récession.

Calais port 2015 est plus, pour ceux qui ont conçu le projet, un projet de boutique plutôt qu'une réflexion sur une harmonisation de l'aménagement concerté de notre côte d'Opale.

Est-il raisonnable de vouloir concentrer toute l'activité transmanche sur une seule destination. J'en appelle à la réflexion du propriétaire du port, la région.

Des moyens moins coûteux et plus écologiques existent pourtant. Mais certains ne veulent pas les voir.

Quel devenir pour les emplois portuaires à Boulogne ?

Je pose la question : pourquoi vouloir gagner sur la mer pour y installer des passerelles transmanches pouvant accueillir des navires de plus de 200 mètres alors qu'à Boulogne il n'y a qu'à installer les passerelles puisque les apontements existent, les profondeurs existent et nous avons également les terre-pleins pou-

vant accueillir le trafic routier.

La mise en place d'une passerelle à Boulogne représente 50 millions d'euros, avec 4 passerelles, Boulogne peut faire face, avec Calais-Dunkerque et le tunnel, au doublement du trafic transmanche actuel. Comparé aux probables 650 millions d'euros de Calais, le choix est clair, et pour moi ce serait de l'aménagement de territoire intelligent.

Le débat de ce soir me permet de clarifier quelques points de désaccord qui subsistent depuis longtemps.

Pendant plusieurs décennies, les technocrates parisiens, relayés par certains hommes politiques, ont voulu confiner Boulogne dans la seule activité de la pêche en déclarant du haut de leur savoir : Boulogne port de pêche, Calais port de voyageurs et Dunkerque port de commerce. On appelait ça la spécialisation et les crédits d'État (quand il y en avait) ne pouvaient servir que dans le cadre de cette spécialisation.

Malgré cela, le port de Dunkerque a continué de développer son trafic transmanche à Loon Plage avec aujourd'hui 2.200.000 passagers, 675.000 véhicules de tourisme et 580.000 camions pour un total de 13.000.000 de tonnes de marchandises.

Le port de Calais lui aussi a continué de développer son port de commerce avec un trafic de voitures important et un trafic de sacs de sucre non négligeable.

Par contre, pour le port de Boulogne, certains voudraient nous voir confinés dans son activité de port de pêche. Je pose une nouvelle question : comment voulez-vous faire vivre une activité portuaire avec 35.000 tonnes de poissons débarqués.

Oui Boulogne est le 1er port de pêche de France

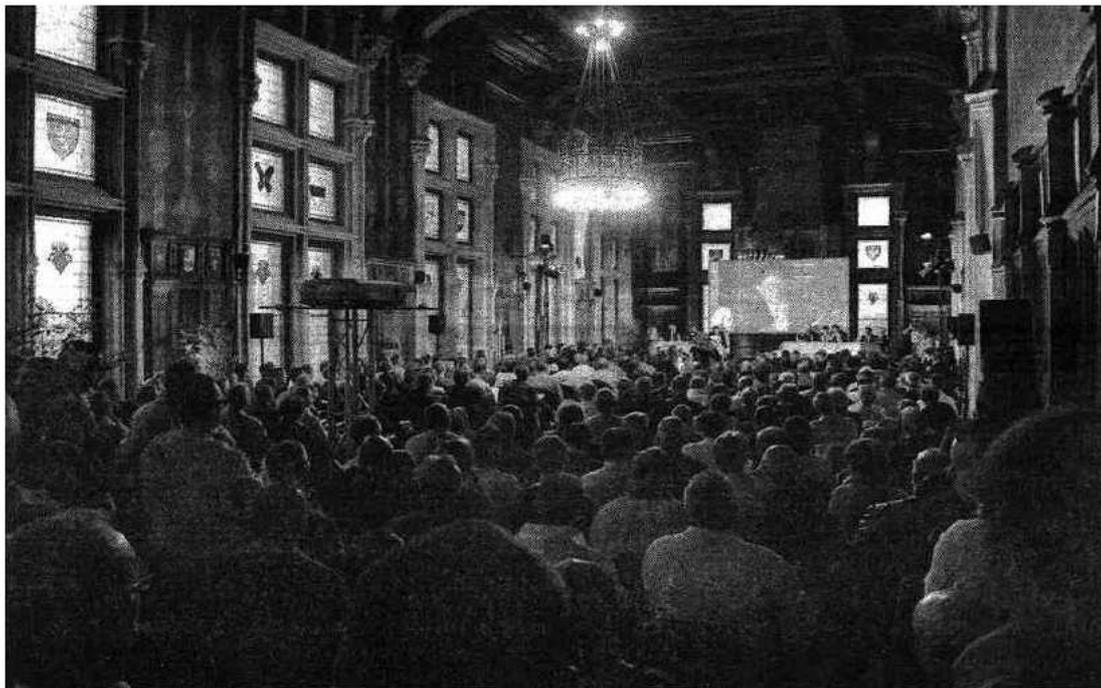
Oui Boulogne est le 1er centre européen de transformation de produits de la mer, mais Boulogne a besoin de diversifier ses activités avec notamment, le retour d'un trafic transmanche consé-

quent et une redynamisation de son port de commerce.

Autant le boulonnais que je suis est favorable à la complémentarité des trois ports de la côte d'Opale, chacun développant son activité principale, autant je suis contre la spécialisation qui pour moi est humainement arbitraire et économiquement un gâchis.

Aujourd'hui nous sommes tous confrontés à une problématique : allons-nous toujours envoyer de plus en plus de camions sur les routes avec tous les dangers que cela comporte et la pollution en prime.

Après le départ de la Comilog et la construction par la CCI de Boulogne de ce nouveau terminal transmanche, une réflexion s'est faite jour : pourquoi ne pas utiliser le faisceau ferroviaire existant pour mettre en place un service de ferroutage. Avec peu d'investissements, rapidement, Boulogne pourrait être à l'initiative de ce que sera l'avenir du transport maritime et routier.



FRAIS DE SURETE PORTUAIRE...

Une fausse bonne réponse de plus de Daniel Percheron, sénateur PS et président actuel du Conseil régional !

L est décidément de ces choses qui se font en catimini... alors qu'a lieu actuellement le débat «Public» sur le projet dit «Calais Port 2015»...

Sous le N°591 (on peut le constater sur le site du Sénat !) a été enregistrée une proposition de loi pour instituer une taxe de «sûreté portuaire» le 27 juillet dernier, sous la plume de Daniel Percheron avec un article lexique : Après l'article 285 septies du code des douanes, il est inséré un article 285 octies ainsi rédigé : «Art. 285 octies. - I - A compter du 1er janvier 2010, il est institué une taxe de sûreté portuaire, au profit des ports maritimes de commerce.

«II. - La taxe est due par toute entreprise de transport maritime et s'ajoute au prix acquitté par le client.

«III. - La taxe est assise sur le nombre de passagers et le volume de fret embarqués par l'entreprise de transport maritime dans le port maritime.

«Son produit est arrêté chaque année par l'autorité portuaire après avis du concessionnaire, dans la limite d'un plafond fixé à la somme des dépenses liées aux installations et services de sûreté ainsi que des mesures prises dans le cadre des contrôles aux frontières de l'espace Schengen en application des engagements internationaux de la France constatés l'année précédente auxquelles s'ajoutent 2%.

«IV. - Le produit de la taxe est affecté dans chaque port au finan-

cement des installations et services de sûreté ainsi que des mesures prises dans le cadre des contrôles aux frontières de l'espace Schengen en application des engagements internationaux de la France.

«V. - La taxe est constatée, recouvrée et contrôlée par le service des douanes sous les mêmes règles, garanties, sanction et privilège qu'en matière de droit de douane.

«VI. - Les conditions d'application du présent article sont fixées par décret en Conseil d'Etat».

De qui se moque-t-on ?

Réellement déposée le 12/10/09, cette proposition de loi du PS vise à instaurer une taxe (de plus !) concernant toute entreprise de transport maritime pour les passagers et le fret embarqué dans un port français à destination d'un autre port de l'«Espace Schengen» et ne devrait pas concerner le trafic maritime «infra-européen» mais irait dans le sens des «initiatives européennes» pour... un espace européen de transport maritime !

Bref, une taxe «Libérale» de plus et assise sur les passagers et les marchandises des ports et qui serait perçue par l'administration des Douanes et «dédouannerait», une fois de plus, l'Etat sur ses engagements pris lors de la signature de l'accord «Sarkozy-Blunket» au Touquet, il y a 5 ans, et qui fait aujourd'hui payer à la CCIC de Calais plus de 12 millions

d'euros par an (et en fait tous les contribuables de la région !).

Lors des dernières réunions du conseil portuaire de Calais et en session plénière du Conseil régional, je n'ai cessé, au nom du groupe communiste et républicain, de réclamer la prise en charge de ces millions d'euros par l'Etat...

Répondant enfin, le 15 septembre dernier à une lettre du 26 juin (et à non intervention publique en séance le 19 juin), Daniel Percheron m'indiquait :

«En ce qui concerne les dépenses de sûreté engagées par le concessionnaire du port de Calais depuis, en particulier, la signature des accords du Touquet, nos services ont préparé :

- dans un premier temps, la saisine des ministères concernés (finances, transports, intérieur) pour demander la prise en charge de ces dépenses de sûreté induit payées,

- dans un second temps, et si la négociation en cours n'a pas abouti, l'engagement d'une démarche contentieuse à l'égard de l'Etat, pour carence fautive comme les textes réglementaires le prévoient».

Comparer cette réponse et le projet de loi déposé par le sénateur PS me fait dire : «De qui se moque-t-on ?»

Et dans le même temps, l'Audit financier sur les CCIC de Calais et Boulogne n'a toujours pas été remis aux élus du Conseil régional... Vraiment ces gens là se moquent de nous !

Claude Vanzavelberg,
Conseiller régional.